

8 mars 2024

Journée internationale des droits des femmes

Déclaration de Vanessa Slimani,
Maire de Saint-Jean de Braye - Conseillère départementale

L'histoire des droits des femmes s'est construite malgré les obstacles, les résistances et les préjugés les plus farouches. Chaque jour de l'année, revendiquons le respect des droits des femmes et, chaque 8 mars, mettons la lumière sur nos valeurs, nos idées et nos actions pour que ces droits progressent et perdurent.

Des acquis incontestables ont été obtenus après des siècles de luttes individuelles et collectives portées par des femmes connues ou inconnues, des philosophes du siècle des lumières, le courant syndical, le mouvement associatif féminin et féministe.

J'ai dit « féministe » parce que nous devons inlassablement défendre le mot de féminisme, afin qu'il ne soit ni dévoyé ni moqué ; lui donner son sens intégral et fort, dans toute l'acception du terme : que les droits des femmes soient les mêmes que ceux des hommes, dans le respect de l'égalité et des différences.

En France, le point de départ de la lutte pour le droit des femmes date de 1791 lorsqu'Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ».

Autre année importante, 1876, lorsqu'Hubertine Auclert fonde la société « *Le droit des femmes* » qui soutient le droit de vote pour les femmes. Mais il faudra attendre le 21 avril 1944 pour que ce droit leur soit accordé par ordonnance.

On le voit par ces dates, les droits des femmes n'ont réellement commencé à évoluer en France qu'il y a quelques décennies. Quelques décennies au cours desquelles l'engagement et la réflexion des militantes et militants associatifs ont permis d'avancer sur les droits des femmes et la promotion de l'égalité ; et que le principe de l'égalité entre hommes et femmes soit aujourd'hui intégré dans l'ensemble des orientations adoptées par la communauté européenne.

Lorsque le 8 mars 2013 à Saint-Jean de Braye, nous avons signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, nous avons formalisé et rendu public notre engagement dans une politique active en faveur de l'égalité qui se concrétise dans une collaboration avec toutes les institutions et organisations du territoire dont le but est d'instaurer, dans les faits, une véritable égalité.

Je me réjouis qu'aujourd'hui bien des collectivités se soient emparées du sujet en menant des actions dans les murs, en direction de leurs personnels et hors les murs, comme en ce mois de mars avec les manifestations organisées par Festiv'Elles. Aujourd'hui, douze communes sont rassemblées pour que chaque année le mois de mars soit un temps fort autour de la date internationale du 8 mars ; pour nous rappeler que l'action est plus que jamais nécessaire pour faire évoluer les mentalités, casser les stéréotypes et transformer les manières d'être dès le plus jeune âge.

Notre société est le fruit d'une histoire où il n'était pas donné les mêmes droits aux femmes et aux hommes. Nous avons fait du chemin, mais il faudra toujours veiller au maintien et au respect des acquis de haute lutte.

À l'heure où le droit d'avorter est en forte régression dans plusieurs pays étrangers, comme aux États-Unis ou même en Europe, l'inscription de « *la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse* » dans l'article 34 de notre Constitution est, au-delà d'un symbole fort et d'un message adressé aux autres pays, une véritable avancée pour la protection de ce droit fondamental. Souvenons-nous que les 5 et 6 octobre 1789, la marche des femmes à Versailles a été un moment déterminant de la Révolution française. Nous nous souviendrons dorénavant que le 4 mars 2024 les associations féministes qui avaient revendiqué l'inscription de l'IVG dans la Constitution ont marché à Versailles et étaient présentes pour assister au dernier vote du Congrès et célébrer ensemble l'inscription de l'IVG dans la Constitution, une victoire pour le mouvement féministe.

À l'échelle du monde, deux autres dates doivent aussi marquer nos mémoires et ne pas nous faire oublier que, partout, des femmes luttent, au péril de leur vie, pour leur liberté et l'exercice de leurs droits fondamentaux, comme en Iran :

- Le 16 septembre 2022, la mort de la jeune Mahsa Jîna Amini en garde à vue pour port de « vêtements inappropriés » a soulevé une vague d'indignation et le soulèvement « Femme, vie, liberté ».
- Le 6 octobre 2023, le prix Nobel de la Paix est décerné à Narges Mohammadi pour son combat courageux contre l'oppression des femmes en Iran et sa lutte pour promouvoir les droits humains et la liberté pour tous. Emprisonnée en Iran, elle n'est pas présente à Oslo le 10 décembre 2023 pour la remise de son prix.

Que son livre « Torture blanche » paraisse en ce début du mois de mars est un signe fort. Il est le recueil de témoignages de ses sœurs de prison, victimes de la cellule d'isolement et un appel à l'abolition de la torture, de la peine de mort et des aveux contraints et mensongers. Dans une interview pour le journal Le Monde du 1^{er} mars, Narges Mohammadi répond à la question du combat des femmes iraniennes. « *La résistance civile est toujours puissante et remarquable et ce sont les femmes qui mènent les actions les plus fortes dans le cadre de la désobéissance civile (...) De nos jours, et notamment dans le cadre du mouvement « Femme, vie, liberté », les femmes constituent la force la plus radicale, la plus puissante et la plus largement engagée contre la théocratie autoritaire. Il ne faut pas oublier que, après l'instauration du régime islamique, elles ont subi la répression la plus féroce et la plus étendue (de la sphère privée à la sphère publique).* »

N'oublions jamais :

- Que des femmes luttent pour l'égalité et la reconnaissance de leurs droits fondamentaux et subissent l'oppression et la torture dans le monde entier ;
- Que les décisions et les actions sont toujours meilleures lorsqu'elles sont le résultat de l'expression de personnes aux expériences diverses, aux sensibilités différentes et aux points de vue variés ;
- Que nous sommes invitées constamment à agir et à essayer afin que, sans besoin de le dire ou de le proclamer, le droit à l'égalité soit une réalité.